

RÈGLEMENT



Article « spécial COVID-19 » (complète ou remplace l'article 17)

Annulation du triathlète :

- *pas de report possible sur l'édition 2022*
- *remboursement à 100% jusqu'au 30 juillet 2021 (avec l'assurance annulation : 10% de frais supplémentaire lors de l'inscription)*
- *remboursement à 70% jusqu'au 30 juillet 2021 (sans l'assurance annulation)*

Annulation de l'épreuve par l'organisateur :

- *report possible sur l'édition 2022*
- *remboursement à 100% jusqu'au 27 août 2021 (avec l'assurance annulation : 10% de frais supplémentaire lors de l'inscription)*
- *remboursement à 70% jusqu'au 27 août 2021 (sans l'assurance annulation)*

Article 1 : Présentation du VERCORSMAN

A/ Le VERCORSMAN est une discipline sportive qui consiste à enchaîner seul ou en relais, 3 épreuves : la natation, le cyclisme et la course à pied.

Le VERCORSMAN XL ET le VERCORSMAN S sont des épreuves officielles organisées sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et se déroulent en conformité avec la réglementation sportive 2021 de la FFTRI.

B/ Le VERCORSMAN XL ET le VERCORSMAN S sont co-organisés par l'association CAP TRIATHLON EVENTS et la société SAS CAP TRIATHLON

Article 2 : Assurance

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération s'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent en participant à cette épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire un contrat qui les couvre en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

L'organisation ne peut en aucun être tenue de responsable en cas de vol ou de perte d'objets, et notamment de ceux qui auront été remis à la consigne bagages.

Article 3 : Conditions de participations aux épreuves et distances

VERCORSMAN S

Distances : 700 m de natation / 24 km de vélo avec 400 m de D+ / 5 km de course à pied

Catégories : Cadet et plus / né en 2005 ou avant

VERCORSMAN S en relais

Distances : 700 m de natation / 24 km de vélo avec 400 m de D+ / 5 km de course à pied

Catégories : Benjamin et plus / né en 2009 ou avant (1 seule épreuve pour les catégories benjamins et minimes)

VERCORSMAN XL

Distances : 2200 m de natation / 119 km de vélo avec 3000m de D+ / 22 km de course à pied

Catégories : Juniors et plus / né en 2003 ou avant

Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation peut prévoir en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...).

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves ou disciplines, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou en cours d'événement. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout évènements fortuits : interruption d'épreuve ou modification de parcours

Balisage

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Bombe de traçage éphémère bleu pour le VERCORSMAN S (vélo+course à pied)
- Bombe de traçage éphémère rose pour le VERCORSMAN XL (vélo+course à pied)
- Flèches aux changements de direction



- Prise d'un rond point



Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage pendant plusieurs kilomètres, merci de faire 1/2 tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.

D'autre part des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

- Des panneaux « danger » vous avertiront en amont de la dangerosité du parcours : descente dangereuse, virage en épingle, carrefour...



Voici d'autres panneaux d'indication que vous allez rencontrer sur le parcours :



À noter que le panneau « RAVITO » indique un stand ravitaillement où l'on trouvera du solide et du liquide (eau, boissons énergétiques, sirop et soda) et que le panneau « EAU » indique un point d'eau (fontaine).

Article 4 : Pièces justificatives

A/ Pour les titulaires d'une licence FFTri Compétition 2021 :

- pièce d'identité
- licence parfaitement lisible

B/ Dans tous les autres cas de figure :

- pièce d'identité
- Pass compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) (disponible sur place)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ou du sport en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'inscription
- autorisation parentale pour les mineurs

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : PASS COMPÉTITION

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire le PASS COMPETITION si vous n'êtes pas licencié « compétition » à la FFTRI, y compris les licenciés à une fédération étrangère. Le prix de ce PASS est fixé par la Fédération et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon.

Tous les participants non-licenciés FFTri devront remplir le document "PASS Compétition" (téléchargeable sur le site internet la semaine de l'épreuve, et disponible sur place) et le donner le jour du retrait des dossards pour participer à leur épreuve.

Le pass compétition est gratuit mais obligatoire pour les licenciés des pays suivants : *Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Suisse*

Article 6 : Tarifs et modalités d'inscription

	VERCORSMAN S LICENCIÉ	VERCORSMAN S NON LICENCIÉ	VERCORSMAN S RELAIS	VERCORSMAN XL LICENCIÉ	VERCORSMAN S NON LICENCIÉ	DÉFI VERCORSMAN LICENCIÉ	DÉFI VERCORSMAN NON LICENCIÉ
JUSQU'AU 22/08/21 à 23h59	35 €	40 €	50€ (+ 2€ pour chaque coureur non licencié FFTRI)	165 €	205 €	180 €	225 €

* Dans la limite des places disponibles

Ces tarifs « Non-licenciés » comprennent l'achat du Pass Compétition :

- 2€ par coureur sur le VERCORSMAN S relais
- 5 € par coureur individuel sur le VERCORSMAN S
- 40 € par coureur individuel sur le VERCORSMAN XL

Clôture des inscriptions sur internet le Dimanche 22 Août à 23H59. Aucun changement, remboursement, annulation ne sera possible après cette date.

Votre inscription comprend :

- le dossard et la participation à la compétition
- les frais d'inscription
- le cadeau souvenir (1 seul lorsqu'il y a participation au défi Vercorsman)
- le chronométrage officiel par puce électronique
- les ravitaillements et animations disposés le long du parcours
- la sécurité et les secours
- le PASS compétition pour les non-licencié(e)s
- la consigne bagages

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 7 : Horaire de départ et barrière horaires (cut-off)

VERCORSMAN S :

DÉPART SAMEDI 28 AOÛT 2021
14h00 : TRIATHLON VERCORSMAN S

FERMETURE DU VERCORSMAN S
—> 17h40

VERCORSMAN XL :

DÉPART DIMANCHE 29 AOÛT 2021
8H30 : VAGUE FÉMININE
8H35 : VAGUE MASCULINE

BARRIÈRES HORAIRES

- CUT-OFF NATATION / PARC T1 : 10H
- CUT-OFF 1 VÉLO : SAINT-LAURENT EN ROYANS KILOMÈTRE 48 : 13H30
- CUT-OFF 2 VÉLO : COL DE ROMÈYÈRE KILOMÈTRE 74 : 15H30
- CUT-OFF 1 CAP / PARC T2 : FIN DU VÉLO KILOMÈTRE 119 : 18H
- CUT-OFF 2 CAP / FINISH-LINE : 21H

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre dans leur enveloppe dossard une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ.

La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. **Toute puce non-rendue sera facturée 100€ par l'organisation.**

Article 9 : Sécurité

La sécurité routière sera assurée par le comité d'organisation avec le soutien de la Gendarmerie Nationale, des Polices Municipales, d'associations de motards et de signaleurs. Les concurrents doivent se soumettre aux consignes de l'ensemble de ces personnes sous peine de mise hors course.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes agréée. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve ne sera pas classé, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou complication.

Article 10 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires (cf. articles 4 et 5 du règlement) à la salle des fêtes de Saint-Nazaire en Royans, aux horaires suivants :

- le jeudi 26 août 2021, 17h-19h pour les triathlons VERCORSMAN S ET XL
- le vendredi 27 août 2021, 10h-12h et 15h-19h pour les triathlons VERCORSMAN S ET XL
- le samedi 28 août 2021, 9h-11h pour le triathlon VERCORSMAN S et 9h-16h pour le triathlon VERCORSMAN XL
- le dimanche 29 août 2021, 5h-7h pour le triathlon VERCORSMAN XL

Article 11 : Dossard et numéro de dossard

Pour les épreuves de Cyclisme et de Course à Pied, le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être entièrement visible, et correctement attaché par 3 points d'attache. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

- pour l'épreuve de Cyclisme, le dossard doit être visible à l'arrière
- pour l'épreuve de Course à Pied le dossard doit être visible à l'avant

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 12 : Pénalités

Le règlement de la FFTri s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non- respect de celui-ci :

Carton jaune : Stop & Go pour mise en conformité

Carton bleu : (faute de drafting) zone de pénalité à effectuer en autonomie par le coureur (1' pour le VERCORSMAN S, 5' pour le VERCORSMAN XL)

2 cartons bleus sur le VERCORSMAN S = disqualification

3 cartons bleus sur le VERCORSMAN XL = disqualification

Carton rouge : coureur disqualifié

Article 13 : Récompenses

Tout triathlète inscrit au VERCORSMAN XL a accès à la grille de prix du classement général :

CLASSEMENT	SCRATCH FÉMININ VERCORSMAN XL	SCRATCH MASCULIN VERCORSMAN XL
1er	1500 €	1500 €
2e	900 €	900 €
3e	600 €	600 €

Des trophées et lots seront remis aux hommes et femmes des catégories suivantes, respectivement sur les épreuves VERCORSMAN S et VERCORSMAN XL :

- Scratch : 1er, 2e et 3e
- Cadet : 1er, 2e et 3e (sur le VERCORSMAN S uniquement)
- Junior : 1er, 2e et 3e
- Master (toutes catégories) : 1er, 2e et 3e

A noter :

- un classement particulier pour le défi VERCORSMAN
- il n'y aura pas de cumul de prix possible

- seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses ou prix

Article 14 : Briefing

Le briefing est obligatoire et sera effectué sur le site de départ :

- à 14h00 le samedi 28 août 2021 pour le VERCORSMAN S
- à 8h15 le dimanche 29 août 2021 pour le VERCORSMAN XL

Article 15 : Protection des données

Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 16 : Cession du droit à l'image

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels les Concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Compétition, sur tout supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

Article 17 : Conditions de remboursement

Les conditions de remboursement sont les suivantes 2 possibilités :

- 30 % de rétention pour toute demande de remboursement avant le 30 juillet 2021 sur présentation d'un certificat médical. Au-delà aucun remboursement ni transfert pour l'édition suivante ne sera accepté. A noter que le dossard est nominatif et non interchangeable. Pour cela merci de nous envoyer un mail sur events@cap-triathlon.com
- Avec l'assurance annulation (10% du prix d'achat du dossard), votre inscription sera remboursée à 100% jusqu'au 23 juillet 2021 sans présentation de justificatif

Article 18 : Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.
Merci d'avoir choisi notre épreuve, et bonne course !